

# AVIS

## Le futur modèle d'exploitation du rail



Le CCE appelle depuis longtemps à la mise en place d'un système de mobilité multimodal dans lequel le transport par rail s'interconnecte de façon optimale avec les autres formes de transport et dans lequel il est facile de passer d'un moyen de transport à l'autre. Le transport par rail devrait constituer la colonne vertébrale de ce système de mobilité multimodal.

En vue d'assurer un service plus efficace en termes de correspondances et de multimodalité et de pouvoir transporter davantage de personnes et de marchandises par voie ferrée et réaliser ainsi les ambitions de transfert modal définies dans la Vision Rail 2040<sup>1</sup>, il apparaît nécessaire de transformer l'organisation actuelle du système ferroviaire, singulièrement les modalités de planification et d'exploitation du réseau ferroviaire. Notre réseau ferroviaire étant un réseau mixte (marchandises et passagers), concevoir un système intégré de transports (en commun) requiert de définir une offre cible, et ce, à commencer par l'offre ferroviaire. Les interventions et investissements nécessaires à réaliser dans le réseau ferroviaire pour appliquer cette offre différeront selon le modèle d'exploitation ferroviaire choisi.

Dans ce cadre, le SPF Mobilité et Transports réalise actuellement une étude technique de différents modèles d'exploitation ferroviaire possibles sur le long terme en Belgique. Cette étude a pour but de traduire les ambitions de développement du système ferroviaire belge en une offre cible long-terme concrète, et d'identifier les aménagements ferroviaires nécessaires ainsi que les actions à mener à court et moyen terme pour y parvenir.

Le Conseil demande que le gouvernement fédéral fasse des choix concernant l'exploitation future du rail, l'étude du SPF Mobilité et Transports pouvant servir d'inspiration à cet effet. Ces choix devraient être effectués dès que possible car des adaptations du système d'exploitation prennent du temps à être mises en œuvre. Il est important que le modèle d'exploitation choisi tienne compte de la spécificité de notre réseau ferroviaire mixte.

Le CCE exprime le souhait d'être pleinement associé au processus de décision politique afin de pouvoir contribuer activement, par son expertise, à l'élaboration du futur modèle d'exploitation du rail. Il demande également à être informé des résultats de l'étude du SPF Mobilité et Transports des différents modèles d'exploitation ferroviaire possibles sur le long terme en Belgique.

---

<sup>1</sup> Selon la Vision Rail 2040, la part modale du rail doit atteindre 15 % du transport intérieur de passagers et 20 % du transport de marchandises à l'horizon 2040.